

ASCALON

F O R M A - P R O

PROGRAMME FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBLIATIONS REGLEMENTAIRES	Art R4224-15 du Code du Travail : un membre du personnel reçoit la formation de secourisme nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.
OBJECTIF	<p>↳ Faire prendre conscience au SST de l'intérêt de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et de leur rôle dans le domaine comme auxiliaire de prévention, afin d'éviter les accidents du travail et des maladies professionnelles.</p> <p>↳ Rendre le SST capable d'intervenir en toute sécurité lors d'un accident du travail.</p>
PRÉ-REQUIS	Pas de conditions près requises à l'entrée en formation de Sauveteur Secouriste du Travail Accessible à l'ensemble du personnel.
CONTENU	Situer le Sauveteur Secourisme du Travail dans la santé et sécurité au travail. Protéger / De protéger à prévenir / Examiner / Faire alerter ou alerter / De faire alerter à informer / Secourir.
DURÉE	14 Heures , en face à face pédagogique
SANCTION	Attestation de suivit de formation (individuelle). Carte de SST (après validation lors d'accident de travail simulé)
COÛT DE LA FORMATION	Contactez notre service commercial
NOMBRE DE CANDIDATURES	10 personnes par cursus (<i>minimum 4 personnes</i>)
MOYENS PEDAGOGIQUES	Nous privilégions une démarche pédagogique interactive et conviviale, avec l'apprentissage d'outils simples et applicables sur le terrain. Pour ce faire nous nous appuyons sur les documents de références (Code de la Sécurité Sociale, Code Pénale, INRS, ...). Méthode pédagogiques utilisées : Exposés, Démonstrations, Apprentissages, mise en situation. Nous avons à notre disposition divers support (Tableau blanc, Vidéo Projecteur, Clef USB, PowerPoint, ...)
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Mr MICHARD-SOLEYMIEUX Christian

V2-23/08/2018-Présent SST12- « c.Michard »